**Dossier no** \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

*Loi de 1995 sur les relations de travail*

**Requête en vertu du paragraphe 127 (3) de la loi**

**((REDÉFINITION DE LA COMPOSITION D’UNE UNITÉ DE NÉGOCIATION VISÉE PAR L’APPLICATION DU PAR. 127 (2))**

devant la

La commission des relations de travail de l’Ontario

**Entre :**

**Partie requérante,**

‑ et ‑

**Partie intimée.**

La partie requérante demande à la Commission des relations de travail de l’Ontario, en vertu du paragraphe 127 (3) de la Loi, de redéfinir la composition d’une unité de négociation visée par l’application du paragraphe 127 (2) de la Loi.

**La partie requérante fournit les renseignements suivants :**

1. a) Les nom, adresse, numéro de téléphone, numéro de télécopieur et courriel de la partie requérante :

 b) Les nom, adresse, numéro de téléphone, numéro de télécopieur et courriel d'une de ses personnes-ressources :

 c) Le courriel de son représentant ou de sa représentante comme de son adjointe ou adjoint (le cas échéant) :

 **□ Avocat/avocate : Adjoint/adjointe :**

 **\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

 **□ Parajuriste : Adjoint/adjointe :**

 **\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

 **□ Autre : Adjoint/adjointe :**

 **\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

 d) Les nom, adresse, numéro de téléphone, numéro de télécopieur et de courriel de la partie intimée et de sa personne-ressource :

2. a) Si la requête porte sur le droit de négocier dans le secteur industriel, commercial et institutionnel de l’industrie de la construction, indiquez les nom, adresse, numéros de téléphone et de télécopieur de l’organisme négociateur syndical, de ses agents négociateurs affiliés et de l’organisme négociateur patronal :

 b) Si la requête porte sur le droit de négocier d’une association patronale accréditée et d’un syndicat, indiquez les nom, adresse, numéro de téléphone, numéro de télécopieur et de courriel de l’association patronale accréditée :

 c) Les nom, adresse, numéro de téléphone, numéro de télécopieur et de courriel de toute autre personne, syndicat, employeur ou association patronale pouvant être touché par la requête :

 d) La requête touche la personne, le syndicat, l'employeur ou l'association patronale que nomme l’alinéa 2 c) pour la ou les raisons suivantes :

[Avant de déposer votre requête auprès de la Commission, vous devez remettre à la partie intimée, ainsi qu’à toute personne nommée aux alinéas 2 a), b) et c) un Avis à la partie intimée et/ou à une partie touchée du dépôt d’une requête en vertu du par. 127 (3) de la loi (formulaire C‑36) portant les noms des parties et la date, de même qu’une copie de votre requête. Vous devez également remplir le Certificat de remise ci-joint.]

1. La partie requérante déclare être un employeur ou un syndicat auquel le paragraphe 127 (3) de la Loi s’applique pour les raisons suivantes :
2. Veuillez fournir une description détaillée de l’unité de négociation touchée par la présente requête, y compris son secteur géographique, et joindre une copie de la convention collective pertinente.
3. Veuillez fournir une description de l’unité de négociation modifiée que la partie requérante recherche, de même que les motifs à l’appui de cette modification :

6. À l’appui de sa demande, le requérant invoque les faits substantiels suivants :

(Énumérez **tous** les faits substantiels sur lesquels vous vous appuyez. Vous ne pourrez pas produire de preuve ni faire des observations concernant un fait substantiel qui ne figure pas dans la requête et qui n'a pas été déposé promptement, de la manière prescrite par les Règles de procédure de la Commission, sauf avec l’autorisation de la Commission. En cas de besoin, veuillez ajouter une pièce jointe.)

7. La partie requérante joint les documents suivants à l’appui de sa requête :

 (Les documents doivent être sous forme de pages numérotées consécutivement et être accompagnés d’une table des matières descriptive du contenu de chacun.)

8. Autres déclarations pertinentes (joindre des pages additionnelles au besoin) :

**FAIT LE** \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Signature de la partie requérante**

**CERTIFICAT DE REMISE**

1. **J'atteste que les documents suivants ont été remis à [   ] la partie intimée et à [   ] toute partie touchée dont le nom figure aux alinéas 2 a), b) et c) de la requête :**

 ° requête en vertu du paragraphe 127 (3) de la Loi;

 ° Avis à la partie intimée et/ou à une partie touchée du dépôt d'une requête en vertu du par. 127 (3) de la Loi (formulaire C‑36) **portant les noms des parties et la date.**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Nom de l'organisation et nom et titre de la personne à qui les documents ont été remis |  | Adresse ou numéro de télécopieur où les documents ont été envoyés |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Nom de l'organisation et nom et titre de la personne à qui les documents ont été remis |  | Adresse ou numéro de télécopieur où les documents ont été envoyés |

**[Remplissez l’une ou l’autre des sections 2 ou 3 ci-dessous.]**

2. Les documents ont été remis par [   ] télécopie ou par [   ] porteur le

 \_\_ à \_\_ .

 (Date) (Heure)

3. Les documents ont été confiés à \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ le

 (Nom du service de messagerie)

 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, et il m’a été dit qu’ils seraient remis au

 (Date)

plus tard le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ à .

 (Date) (Heure)

NOM : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

TITRE : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

SIGNATURE : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**REMARQUES IMPORTANTES**

***FRANÇAIS OU ANGLAIS***

Si vous communiquez avec la Commission, vous avez le droit de recevoir des services en français et en anglais. Vous pouvez consulter les Règles de la Commission, les formulaires et les bulletins d’information sur le site Web de la Commission au [www.olrb.gov.on.ca](http://www.olrb.gov.on.ca) ou en composant le 416-326-7500. Veuillez prendre note que la Commission n’offre pas de services dans les langues autres que le français et l’anglais.

You have the right to communicate with, and receive available services from, the Board in either English or French. You can access the Board’s Rules, Forms and Information Bulletins from its website at [www.olrb.gov.on.ca](http://www.olrb.gov.on.ca) or by calling 416-326-7500. Please note that the Board does not provide translation services in languages other than English or French.

**CHANGEMENT DE COORDONNÉES**

Veuillez informer la Commission sans délai de tout changement concernant votre adresse, vos numéros de téléphone ou de télécopieur ou encore votre courriel. Si vous omettez de le faire, le courrier envoyé à votre dernière adresse connue pourra être réputé constituer un avis raisonnable à votre endroit et la requête pourra être entendue en votre absence.

***COURRIEL***

Si vous avez fourni une adresse de courrier électronique parmi vos coordonnées, la Commission communiquera vraisemblablement avec vous par courriel à partir d’une adresse courriel d’envoi générique. Veuillez noter que la Commission n’est pas encore en mesure de recevoir des messages de votre part par courrier électronique.

***RÈGLES DE PROCÉDURE DE LA CRTO***

Les Règles de procédure de la Commission expliquent comment déposer une requête, réponse ou intervention, les renseignements que celle-ci doit contenir et les délais qu’elle doit respecter. Vous pouvez vous procurer une copie de ces règles soit auprès des bureaux de la Commission, au 2e étage du 505, avenue University, Toronto (Ontario) M5G 2P1 (tél. : 416 326-7500), soit sur son site Web.

***ACCESSIBILITÉ et MESURES D’ADAPTATION***

Conformément à la *Loi de 2005 sur l’accessibilité pour les personnes handicapées de l’Ontario,* la Commission fait tout son possible pour assurer ses services d’une manière qui respecte la dignité et l’autonomie des personnes ayant un handicap. Merci de bien vouloir aviser la commission si vous avez besoin d’une adaptation quelconque en raison d’un besoin particulier.

***COLLECTE ET DIVULGATION DE RENSEIGNEMENTS ET DE DOCUMENTS***

Tout renseignement pertinent que vous communiquez à la Commission doit normalement être transmis aux autres parties à l’instance. Les renseignements personnels recueillis sur ce formulaire comme par l’intermédiaire de vos observations écrites ou orales pourront être utilisés et divulgués aux fins de l’application de la loi régissant la CRTO et du traitement approprié des affaires. Par ailleurs, la *Loi de 2019 sur les documents décisionnels des tribunaux* exige que la CRTO mette ses documents décisionnels (lesquels incluent les requêtes déposées et la liste desdites requêtes) à la disposition du public. La CRTO peut ordonner que tout ou partie d’un document décisionnel fasse l’objet d’un traitement confidentiel. La *Loi sur l’accès à l’information et la protection de la vie privée* peut aussi déterminer la manière dont les renseignements personnels seront traités. Vous trouverez des renseignements additionnels à ce sujet sur le site Web de la CRTO, [www.olrb.gov.on.ca](file:///C%3A%5CUsers%5CBowkerAn%5CAppData%5CLocal%5CMicrosoft%5CWindows%5CINetCache%5CContent.Outlook%5C0GQGQV2N%5Cwww.olrb.gov.on.ca). Pour toute question concernant la collecte de renseignements ou la divulgation de documents décisionnels, veuillez communiquer avec le Bureau des avocats en appelant le numéro fourni plus haut ou en écrivant à la CRTO, 505, avenue University, 2e étage, Toronto (Ontario) M5G 2P1.

***AUDIENCES et DÉCISIONS***

Les audiences de la Commission sont ouvertes au public, sauf si le sous-comité qui en est chargé estime que des questions de sécurité publique sont en jeu ou qu’il pourrait être préjudiciable pour l’une ou l’autre partie de débattre en public de questions d’ordre personnel ou financier. Les audiences ne sont ni enregistrées, ni transcrites.

La Commission émet des décisions écrites, où peuvent figurer les noms des personnes qui comparaissent, ainsi que des renseignements personnels les concernant. Le public peut avoir accès au contenu des décisions à partir de sources diverses, dont la Bibliothèque des tribunaux du travail de l’Ontario et le site [www.canlii.org](file:///%5C%5CETCPTOVSPIFS004.CIHS.AD.GOV.ON.CA%5CMOL%5CAgencies%20Boards%20Commissions%5COntario%20Labour%20Relations%20Board%5CMOCHA%5CTemplates%20-%20Document%20Generator%5CCommon%5Cwww.canlii.org), une base de données juridiques gratuite. Certaines décisions et des résumés sont publiés sur le site Web de la Commission, sous les onglets *En relief,* puis *Décisions d’intérêt*.